

# QUELLES SOLUTIONS POUR MES BIODÉCHETS ?

## Notre poubelle noire est trop lourde !

Avec un poids moyen de 207 kg par habitant et par an en Aveyron, la poubelle noire contient près de 85 kg de biodéchets qui pourraient être valorisés...



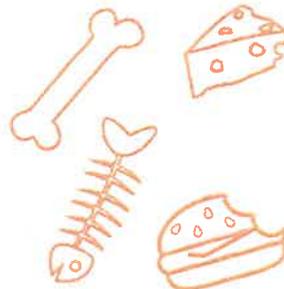
## La loi Anti-Gaspi

La loi Anti-Gaspi pour une Economie Circulaire, fixe au 1er janvier 2024 la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, ménages, administrations, ou professionnels. Il s'agit pour les collectivités de proposer aux usagers collectés par le service public un moyen de trier leurs biodéchets.

## Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Un biodéchet est un déchet biodégradable

- restes alimentaires : os, pain, reste d'assiette, arêtes de poisson, coquilles de crustacés...
- préparation de repas : épluchures, noyaux, coquilles d'oeufs, marc de café...
- petits déchets verts : bouquet de fleur, plante d'intérieur...



## OK compostage :

préparation de repas et petits déchets verts



## Sac orange et / ou Compostage



## Quelles solutions s'offrent à moi ?

Les solutions de valorisation des biodéchets par la mise en place de composteurs ou de sacs orange sont en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire Aveyronnais.

- Certaines collectivités proposent déjà le **compostage de proximité** (individuel ou collectif) des restes de préparation de repas et des déchets verts. Adressez vous directement auprès d'elles pour récupérer votre composteur ou connaître le point de compostage le plus près de chez vous.
- Le SYDOM Aveyron déploie progressivement une **collecte des biodéchets en sacs orange**. Ce dispositif sera généralisé à tout le département à l'ouverture de l'installation KEREA à l'horizon 2026. Cette solution complémentaire au compostage permet de collecter les restes de préparation de repas, les déchets verts mais également les restes alimentaires qui ne peuvent pas être déposés dans un composteur classique. Pour connaître les communes ayant déjà intégré le dispositif contactez le SYDOM.

**SYDOM**  
Aveyron

## Quelles solutions pour mes biodéchets ?

La loi du 10 février 2020 (loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire dite loi AGEC), fixe au **1<sup>er</sup> janvier 2024 la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, ménages, administrations, ou professionnels.**

Il s'agit pour les collectivités de proposer aux usagers collectés par le service public un moyen de valoriser leurs biodéchets afin de les détourner de la poubelle noire. Cette dernière, dont le poids moyen est de 207 kg par habitant et par an, ne contient pas moins de 85 kg de biodéchets qui pourraient faire l'objet d'une valorisation.

Les biodéchets peuvent être classés en trois grandes familles :

- **Les restes de préparation de repas** : épluchures, noyaux, coquilles d'œufs, marc de café...
- **Les restes alimentaires** : os, pain, reste d'assiette, arêtes de poisson, coquilles de crustacés...
- **Les petits déchets verts** : bouquet de fleur, plante d'intérieur...

Pour ce faire, la pratique du compostage de proximité ou du lombricompostage est encouragée ainsi que les comportements d'achat plus responsables afin de réduire drastiquement le gaspillage alimentaire encore trop important.

En complémentarité avec ces solutions, qui ne peuvent répondre aux attentes de tous les citoyens et pour aller plus loin encore dans les performances de détournement, le SYDOM Aveyron (Syndicat de traitement des ordures ménagères qui regroupe toutes les collectivités de collecte de l'Aveyron) déploie actuellement une collecte spécifique des biodéchets en petits sacs orange. Bien fermés à double nœud, ces sacs sont à déposer dans le même contenant que les ordures ménagères : ils sont ensuite séparés, sur une installation temporaire, par une technologie robotisée pour être déconditionnés et valorisés d'abord en compost puis en énergie par production de biogaz suivant un processus de méthanisation.

Ce nouveau dispositif concerne aujourd'hui 10 communes et, fort des résultats positifs observés, cette collecte en sacs orange sera étendue progressivement sur d'autres territoires en attendant sa généralisation à l'ouverture de l'installation KEREA prévue pour 2026.

Cette nouvelle collecte constitue un complément au compostage déjà pratiqué par de nombreux habitants et sera encouragé et largement développé.